/LE RAC 0 SE DEPLOIE EN 2019

POUR LUTTER CONTRE LE RENONCEMENT AUX SOINS

La ministre Agnès Buzyn a signé, à l'occasion du congrès de la FNMF à Montpellier, les accords conduisant à la mise en place du RAC 0 dans les domaines de l'optique, de l'audioprothèse et du dentaire avec les représentants des professions.

/MA BOÎTE EN MOUVEMENT

LE CHALLENGE QUI FAIT BOUGER LES SALARIÉS

Pour réduire la sédentarité au travail, la Mutualité Française Hauts-de-France a mis au point pour ses salariés, le challenge « Ma boîte en Mouvement » qui promeut l'activité physique pendant la journée de travail.

NUMÉRO 8/ **OCT-NOV 2018**

MUTUALITÉ FRANÇAISE HAUTS-DE-FRANCE

@MutHDF

Ec'Hauts-de-France

/BULLETIN D'INFORMATION MUTUALISTE

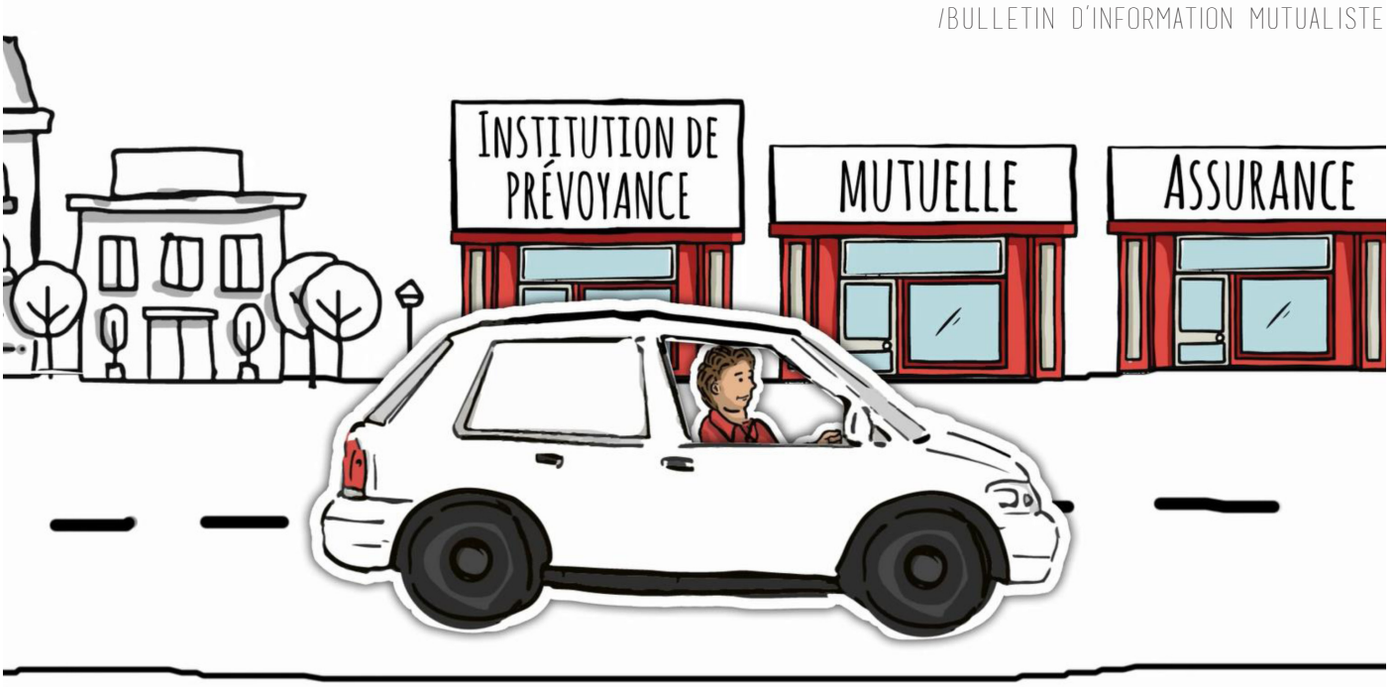

/LE MOT DU PRÉSIDENT

Au moment de mettre sous presse ce numéro d'Ec'Hauts-de-France, les députés ont entamé l'examen du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2019. L'article 33 portant sur la mise en œuvre du « Reste à charge 0 » devenu le « 100% Santé » a ainsi été adopté, mesure qui concernera donc l'optique, le dentaire et les audioprothèses.

Selon le gouvernement, 20% des Français bénéficieront de cette offre, financée aux trois-quarts par la Sécurité sociale (750 millions d'euros seront totalement assurés par l'Assurance maladie obligatoire sur les 3 activités) et un quart par les complémentaires santé (250 millions d'euros).
Les premiers effets se verront dès 2019 en ce qui concerne les audioprothèses mais les conséquences réelles du dispositif seront visibles à partir de 2020.
Certains craignent une flambée des cotisations des complémentaires, d'autres un nivellement par le bas des équipements offerts. Il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'une réelle avancée en matière d'accès aux soins.
La Mutualité Française a été un acteur important par ses contributions et ses propositions dans la définition et les contenus de ce nouveau dispositif. Elle le sera encore dans le cadre de la mise en place du tiers payant pour tous, dernier verrou pour un véritable accès aux soins de nos concitoyens les plus fragiles.

Pour le reste, vous découvrirez, dans ce numéro d'Ec'Hauts-de-France, l'Union Régionale de la Mutualité Hauts-de-France dans tous ses états, projets et réalisations diverses au service de ses mutuelles et de leurs adhérents.

Bonne lecture !

Francis FORMAGLIO,
Président de la Mutualité Française Hauts-de-France

CHIFFRE SANTÉ

Choisissez une activité que vous appréciez pour pratiquer avec plaisir !

30

minutes d'activité physique par jour sont recommandées pour une bonne santé !

Bulletin d'information mutualiste édité par la Mutualité Française Hauts-de-France régie par le Code de la Mutualité - SIREN 443 811 211
Siège social et administratif : 20 bd Papin-CS 30035- 59044 Lille Cedex / Tél. 03 20 62 79 47
Site de Saint-Quentin : 8 rue Arnaud Bisson- 02100 Saint-Quentin / Tél. 03 23 66 85 01
Directeur de la publication : Jean-Philippe GUISLAIN
Si vous ne souhaitez plus recevoir ce bulletin, merci de faire parvenir votre demande à marie.delattre@mutualite-hdf.fr

/INVITATION

Savez-vous comment se concrétise le dispositif de la Conférence des Financeurs sur le terrain ?

La Mutualité Française Hauts-de-France organise pour la première fois, en présence de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, un séminaire sur la conférence des financeurs (CDF) de la prévention et de la perte d'autonomie, le mardi 27 novembre prochain à Arras.

Cet évènement ouvert à tous, rassemble élus et opérationnels des Mutuelles adhérentes, représentants des instances ainsi que des gestionnaires de Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes de la région.
L'objectif est de faire un point d'étape sur la conférence des financeurs et de présenter de manière concrète comment la CDF peut constituer un véritable levier territorial sur les aides techniques et l'accès au numérique.
Rappelons que le rôle de la conférence des financeurs est d'établir un diagnostic des besoins des personnes âgées de soixante ans et plus résidant dans chaque département, de recenser les initiatives locales et de définir un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention.

Chaque département fera état des faits marquants des deux premières années de fonctionnement et présentera les perspectives à venir. Parmi les initiatives locales financées, se trouve dans l'Oise, la recyclothéque, activité d'insertion par le travail qui collecte, nettoie puis répare les aides techniques et les redistribue, à bas coût, aux personnes porteuses de handicap, qui n'ont pas toujours les moyens de financer les outils de compensation dont elles ont besoin.
Parole d'ergothérapeute : « *Le matériel pris en charge à 100% n'est pas toujours adapté car trop lourd ou trop volumineux, dans cette situation la recyclothéque est idéale pour proposer du matériel adapté à la situation de la personne à un prix dérisoire* ». Téléchargez le programme sur www.mutualite-hdf.fr

Mardi 27 novembre, de 9h à 17h
Université des Compagnons du Tour de France,
23 avenue Paul Michonneau, amphithéâtre 62000 Arras

Renseignements et inscriptions
auprès du secrétariat général au 03.20.62.79.47

/INVITATION

Vous aidez quelqu'un ? Et vous, qui vous aide ?

Le 29 novembre prochain, à la Faculté de Pharmacie de Lille et en partenariat avec La Voix du Nord, la Mutualité Française Hauts-de-France vous convie à une soirée dédiée à la Santé des Aidants.
Au programme une pièce de théâtre, un espace information-aidants avec stands d'association et une table-ronde en présence de professionnels et experts de santé, ainsi que de M[me] Geneviève Mannarino (Vice-Présidente Autonomie du Conseil Départemental du Nord) et de M. Paul Christophe (Député du Nord).

La soirée est gratuite sur inscription : www.vdn.lv/rencontressante

Formation : développer de nouvelles compétences pour répondre à de nouveaux enjeux

Le volet numérique est essentiel dans la représentation et la défense du mouvement mutualiste. En effet, le champ de compétences des élus mutualistes a quelque peu évolué, replaçant le débat aussi sur les réseaux sociaux.
Le service Formation, qui accompagne les élus dans l'exercice de leur mandat, a adapté son offre de formations à ces nouvelles exigences si bien que la première session de formation relative à l'utilisation des réseaux sociaux a fait salle comble le jeudi 4 octobre dernier, comme en témoigne la photo. Nous assistons sans nul doute à la numérisation des outils mais également des services rendus aux mutuelles.

C'est l'objet de la formation « Santé numérique » qui fait également son entrée dans le catalogue des formations. Proposée pour la première fois dans la région, le 15 novembre prochain à Saint-Quentin, la formation accompagne pour mieux identifier les évolutions liées à la digitalisation du secteur de la santé et ses principaux acteurs, mais aussi à comprendre et illustrer l'évolution de la relation adhérent portée par la digitalisation.

Contact : marina.govin@mutualite-hdf.fr

RAC 0 : une annonce d'envergure pour réduire le renoncement aux soins

C'était la grande annonce, avec celle de la dépendance qui rythmera 2019, du duo Emmanuel Macron/Agnès Buzyn au début de l'été : la mise en place du « Reste à Charge Zéro » (RAC 0) également appelé « 100% Santé ». Une annonce dont la mise en œuvre aura des impacts importants pour les usagers, les professionnels de santé et les organismes complémentaires.

L'objectif de cette mesure est simple et tient en une ligne : favoriser l'accès à une offre optique, audition et dentaire sans reste à charge afin de diminuer le renoncement aux soins pour des raisons financières. En effet, actuellement en France le taux de renoncement aux soins demeure assez élevé avec près de 17% pour le dentaire (dont la moitié à cause du critère financier), 10% pour l'optique et une estimation de près de 2/3 de personnes malentendantes non appareillées.

Dans les faits, le gouvernement a procédé à un large tour de table avec les parties prenantes de chacune des trois filières concernées ainsi qu'avec l'Assurance Maladie, la Fédération Nationale de la Mutualité Française, la Fédération des Assureurs, celle des institutions de prévoyance et l'UNOCAM. Ces négociations ont permis de dégager plusieurs principes communs pour les 3 secteurs à savoir une liberté de choix plus grande : une offre de soins sans reste à charge (dite de classe A, par opposition aux offres « libres » dites de classe B actuellement en vigueur) devant toujours être proposée sur les devis établis, la volonté de contribuer à un projet global d'amélioration de l'accès aux soins via le développement de la prévention et enfin, la délimitation d'un panier de soins précis (évolutif afin de rester cohérent dans le temps).

C'est notamment sur ce dernier critère de délimitation du panier de soins que s'est focalisée une grande partie de l'attention. En effet, comme le rappelait Gérard Raymond, vice-président de France Assos Santé dans le numéro 11 du magazine Mutations, *« les usagers attendent un panier de soins de qualité, modulable en fonction de leurs besoins et avec des nomenclatures qui puissent évoluer pour accompagner l'innovation […] Nous ne voulons pas de reste à charge zéro au rabais ! »*.

Autre point de vigilance, la nécessité pour le RAC 0 d'être totalement homogène sur le territoire. En effet aujourd'hui, les disparités géographiques pour une même offre sont conséquentes. Ainsi, et sans aborder les différences colossales constatées en Île-de-France, au sein d'une même région on constate que le prix moyen d'une prothèse dentaire dans l'Oise est 14% plus élevé que la moyenne nationale, alors que dans le Nord, il est 13% plus bas que cette même moyenne nationale, soit un reste à charge de 106€ dans le premier cas contre un reste à charge nul dans le second*.

Du côté des mutuelles, la réforme du « 100% Santé » sera à l'origine de nombreuses évolutions, à commencer par la donnée financière. Les complémentaires santé étant le principal financeur des soins concernés (74% sur le prix moyen d'un équipement optique, 31% sur un dispositif auditif et 52% sur un acte dentaire*), le déploiement du RAC 0 impactera inévitablement le montant total des prestations couvertes et, par ricochet, le montant des cotisations. Une hausse des cotisations qu'il faudra maîtriser, Thierry Beaudet renouvelait d'ailleurs en juin dernier son souhait *« que l'augmentation des cotisations soit la plus modérée possible »* afin de ne pas passer d'un renoncement aux soins causé par le reste à charge trop important à un renoncement aux soins causé par un prix de cotisation trop élevé.

Autre impact de taille pour les mutuelles, la volonté formulée par le gouvernement d'une meilleure lisibilité des contrats dans le but de faciliter la lecture par les adhérents des garanties apportées aux principaux postes de soins. Ainsi, chaque adhérent devra être en position de pouvoir comparer de façon simple, pour une situation et un tarif donné, la part relevant de l'Assurance Maladie obligatoire, de sa complémentaire santé et donc de son reste à charge.

Une réforme ambitieuse donc, qualifiée par Thierry Beaudet de « véritable levier de transformation sociale » et de « chantier immense » par Gérard Raymond, qui se déploiera graduellement à partir du 1er janvier 2019 pour un reste à charge zéro effectif espéré fin 2021.

*source : Observatoire de la Santé – FNMF 2018

/ACCÈS AUX SOINS

La détection des accidents causés par des tiers est essentielle pour les Mutuelles

Lorsqu'une personne est victime d'un accident causé par une tierce personne et qui nécessite des soins, le Recours Contre Tiers permet, à l'Assurance Maladie et aux mutuelles, de se retourner vers le responsable de l'accident pour réclamer le remboursement des frais engagés pour les soins. En mai dernier, la Fédération Nationale de la Mutualité Française et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie ont signé une convention relative au Recours Contre Tiers (RCT).

Cet accord renforce la collaboration entre les CPAM et les mutuelles adhérentes à la Mutualité Française avec le souci d'harmoniser le dispositif RCT au plan national. Rappelons aussi que compte-tenu du contexte économique et social, cette démarche est prioritaire pour les Mutuelles, pour récupérer les montants des frais engagés.

Cette collaboration entre les CPAM et les Mutuelles repose en grande partie sur la transmission d'informations liées aux accidents causés par des tiers.

« La Mutualité Française Hauts-de-France s'est portée volontaire pour participer à l'expérimentation nationale lancée à l'occasion d'une réunion fédérale le 12 juillet »,
Karine Descamps, responsable du conventionnement, Mutualité Française Hauts-de-France.

À noter que deux autres Unions Régionales participent à l'expérimentation : Ile-de-France et Bourgogne-Franche-Comté. Plusieurs étapes sont nécessaires au déploiement du projet ; depuis la signature jusqu'en fin d'année pour organiser le démarrage opérationnel au 1er janvier 2019. Un premier bilan est ensuite prévu au 30 juin 2019 avant une mise à l'échelle nationale pour 2020.

La procédure de travail harmonisée au cœur du dispositif

Les caisses des territoires de l'Artois, du Hainaut, de Roubaix-Tourcoing et de l'Oise participent au dispositif. Toutes se sont rassemblées le 5 octobre dernier pour une réunion de travail à l'initiative de la Mutualité Française Hauts-de-France. Elles se réuniront une nouvelle fois le 15 novembre prochain, dans les locaux de la CPAM de l'Oise d'abord pour bâtir une méthode de travail harmonisée, et ensuite pour mettre en place des indicateurs de suivi et d'évaluation.

Pour les Mutuelles, il s'agit de désigner un interlocuteur technique. Un courrier leur a été adressé à cet effet, avant la rentrée. Quarante mutuelles ont apporté une réponse et sont à ce titre, invitées par l'Union Régionale à se rassembler le 19 novembre prochain pour formaliser les circuits de flux.

Contact : karine.descamps@mutualite-hdf.fr

/FORMATION

Se différencier en proposant de la prévention

Le 20 septembre dernier s'est tenue la formation « La prévention et promotion de la santé comme outil de différenciation », conjointement animée par Priscilla Hamon, responsable de service conception et mise en œuvre de l'offre à la Direction Santé de la FNMF et Aurélie Klein, coordinatrice adjointe du service prévention et promotion de la santé à l'Union régionale.

La vingtaine de stagiaires, tous issus de petites mutuelles, a beaucoup apprécié la journée : les échanges reposaient sur les nouveaux services proposés par les mutuelles et leurs concurrents, mais aussi sur les concepts de prévention, de santé, d'éducation à la santé ou encore de promotion de la santé. Ces termes, dont les professionnels font régulièrement usage se devaient d'être bien définis et compris.

L'après-midi était consacré à la présentation de l'offre prévention en région Hauts-de-France et à l'étendue des services proposés par l'Union Régionale (accompagnement, rencontres santé, expertise…).

Avec ou sans papier ?

À l'air du numérique et pour limiter l'impact environnemental, le sans papier a été expérimenté pour la première fois à l'occasion d'une journée de formation. Chaque participant a été équipé d'une tablette numérique pour la journée, jusqu'à l'animation de clôture, un quiz en ligne sur les connaissances acquises pendant la journée. Le tout au moyen d'une application sur tablette ou téléphone.

On n'arrête pas le progrès ! Le passage au « sans papier » est une expérience réussie et sera reconduite aux prochaines formations.

Contact : aurelie.klein@mutualite-hdf.fr

/ACCÈS AUX SOINS

Faciliter l'accès aux soins au-delà des frontières : les Unions Régionales Grand Est et Hauts-de-France s'organisent

Une ZOAST est l'acronyme de Zone Organisée d'Accès Aux Soins Transfrontaliers. Elle permet aux français vivant aux frontières de la France et éloignés des hôpitaux français, de se soigner dans un établissement hospitalier situé de l'autre côté de la frontière et ce, sans autorisation préalable de leur mutuelle.

Il s'agit là d'un dispositif de simplification administrative et financière en matière d'accès aux soins à l'étranger. La Fédération Nationale de la Mutualité Française cherche en effet à développer l'accès aux soins transfrontaliers, c'est pourquoi elle a confié cette mission aux Unions Régionales limitrophes en 2016.
En septembre dernier, a été lancée suite au travail collaboratif entre les régions Grand Est et Hauts-de-France, une étude, auprès des mutuelles et établissements hospitaliers associés à un dispositif ZOAST, qui vise à recenser les problématiques rencontrées dans la prise en charge des soins franco-belges.

En fonction des éléments recueillis, une réflexion sera menée sur le contenu d'un accord-cadre uniforme aux deux régions. Une rencontre entre les deux Unions régionales partenaires devrait aboutir à la mise en place d'actions pour répondre aux difficultés rencontrées.

Les Hauts-de-France compte 7 ZOASTS :
ARDENNES,
MRTW-URSA (secteur Moucron),
ARLWY (secteur Arlon),
MONS-MAUBEUGE,
TOURNAI-VALENCIENNES,
THIERACHE,
LITTORAL (secteur Chimay).

Contact : gaelle.martin@mutualite-hdf.fr

/PRÉVENTION

Universanté : un regard pluridisciplinaire sur la santé des étudiants

Le partenariat entre la Mutualité Française Hauts-de-France et le laboratoire URePSSS* de l'Université du Littoral de la Côte d'Opale s'est construit autour d'une ambition commune : améliorer les connaissances sur la santé des étudiants.
C'est dans cette perspective que depuis 2011, la Mutualité Française Hauts-de-France soutient l'Observatoire de la santé des étudiants au travers la coordination du projet Universanté.

Universanté détecte au moyen d'ateliers de dépistage, de rencontres avec les étudiants ou de colloques, les étudiants à risques, présentant des comportements risqués pour leur santé, des problèmes de santé déjà avérés ou des situations de vie précaire. L'objectif du programme étant de faire la promotion des habitudes de vie saines.

En 2015, à l'issue du troisième colloque « la santé des étudiants en question », Alessandro Porrovechio, membre de l'URePSSS décide de porter un regard sur la santé des étudiants au travers l'écriture du livre : « Étudiants : acteurs de leur santé ». Publié en 2017 aux Editions l'Harmattan, ce livre fait état des différents travaux pluridisciplinaires issus des données de l'Observatoire de la santé des étudiants et du réseau européen Student and life.

Le livre peut être emprunté à la Mutualité Française HDF.
Sur le site www.universante-urepsss.fr vous trouverez les publications issues des données de l'Observatoire de la santé des étudiants et les enregistrements du colloque « La santé des étudiants en question » 2017 et 2018.

*Unité de Recherche Pluridisciplinaire Sport, Santé, Société

Ma boîte en mouvement : le challenge qui fait bouger les salariés !

51% des français passent plus de 7h par jour assis. Pour réduire la sédentarité au travail, la Mutualité Française Hauts-de-France a mis au point pour ses salariés, le challenge « Ma boîte en Mouvement » qui promeut l'activité physique pendant la journée de travail. Le principe est simple : être la 1ère équipe à faire le plus grand nombre de pas par jour.

Le temps passé au travail représente une fraction importante de la vie quotidienne des salariés. Par conséquent, le lieu de travail est un lieu privilégié où développer des actions de prévention. L'accroissement du travail sédentaire, le stress, la pression, le manque de temps pour déjeuner… tendent aujourd'hui à priver une majorité de salariés d'un environnement de travail bénéfique à leur santé et leur bien-être.

Des programmes de prévention et de promotion de l'activité physique au sein de l'entreprise permettent de contribuer non seulement à la prévention de la sédentarité, mais aussi des maladies cardiovasculaires, du diabète ou de l'obésité. À noter que la sédentarité tue, sans bruit et davantage que le tabac (*source IRC)*.

Travailler autrement pour être en bonne santé

C'est tout l'enjeu du challenge Ma boîte en Mouvement. Parce que le rôle de l'entreprise est essentiel pour inciter, favoriser et développer l'activité physique, la Mutualité Française Hauts-de-France expérimente au sein de sa propre structure et dans le cadre de son programme de prévention Santé des Actifs, un challenge collectif pour lutter contre la sédentarité au travail.

Equipés de podomètres, les collaborateurs de l'entreprise sont invités par équipe de 4, à faire le plus grand nombre de pas pendant leur journée de travail. Pour ce faire, la Mutualité Française Hauts-de-France met à disposition plusieurs outils pour remplacer le traditionnel « travailler assis » ; swiss-ball, table haute, etc…, dont le temps passé à les utiliser est converti en nombre de pas.
À la fin de la journée, chaque collaborateur reporte le nombre de pas comptabilisés par son podomètre sur le site internet www.franchis-le-pas qui propose un classement des équipes et évalue le niveau d'activité physique de manière individuelle et collective. Conçue par la Mutualité Française Hauts-de-France en partenariat avec l'Institut de Recherche du Bien-être, de la Médecine et du Sport santé, l'interface Franchis-le-pas accompagne tout un chacun vers un mode de vie plus actif en proposant des challenges individuels et collectifs.

Le challenge Ma boîte en Mouvement s'inscrit aussi dans une démarche pédagogique de retour à l'activité physique par le biais de supports vidéo et papier pour accompagner chaque collaborateur vers de nouvelles postures de travail adaptées à son activité ; fiches d'exercices physiques, vidéos explicatives pour utiliser correctement le matériel etc…

Simple à mettre en place dans l'entreprise, et peu contraignant pour les salariés, le challenge Ma boîte en Mouvement emporte la totale adhésion des salariés depuis son lancement le 1er octobre dernier. Il se révèle également être un très bon outil de cohésion d'équipe.

Un clip pour présenter la Mutualité Française HDF

Et oui ! La Mutualité Française Hauts-de-France s'est dotée d'un clip vidéo institutionnel !
Cet outil a vocation à présenter la structure et ses activités, de manière schématique, dans un langage commun compréhensible par tous.
Le film s'adresse à tout un chacun, mutualistes et non mutualistes. Avec son format court, il sert de support pédagogique dans le cadre d'actions de prévention, de rendez-vous extérieurs, à l'occasion d'évènements, etc….
Le mieux pour en parler est encore de le regarder.
Rendez-vous sur www.mutualite-hdf.fr